

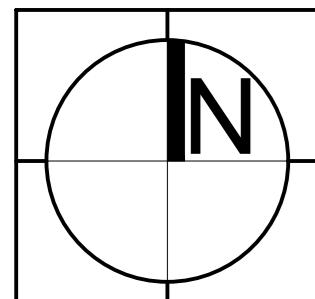
Légende Projet d'aménagement général	
Règlement grand-ducal du 8 mars 2017	
Parcelle cadastrale/immeuble	Délimitation de la zone verte
Délimitation du degré d'utilisation du sol	Délimitation de la modification partielle du PAG
Coubes de niveau (source: BD-LTC)	Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :	Zones d'habitation (art. 1)
HAB-1 Zone d'habitation 1	ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL
HAB-2 Zone d'habitation 2	PAG
MIX-2 Zones mixtes (art. 2)	PARTIE GRAPHIQUE
MIX-3 Zone mixte urbaine centrale	PAG 1
MIX-4 Zone mixte urbaine	
MIX-5 Zone mixte rurale	
BEP Zone de bâtiments et équipements publics (art. 3)	346
Zones d'activités	
ECO-ct1 Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 4)	
ECO-ct2 Zone d'activités économiques nationale (art. 6)	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières (art. 7)	
REC Zone de sport et de loisirs (art. 8)	
REC-1 Zone de sport et de loisirs 1	
REC-2 Zone de sport et de loisirs 2	
REC-3 Zone de sport et de loisirs 3	
REC-4 Zone de sport et de loisirs 4	
REC-5 Zone de sport et de loisirs 5	
REC-6 Zone de sport et de loisirs 6	
REC-7 Zone de sport et de loisirs 7	
SPEC Zone spéciale (art. 9)	
SPEC-1 Zone spéciale 1	
SPEC-2 Zone spéciale 2	
SPEC-3 Zone spéciale 3	
SPEC-4 Zone spéciale 4	
SPEC-5 Zone spéciale 5	
JAR Zone de jardins familiaux (art. 10)	
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
COS max	Dénomination de la ou des zones
CUS max	COS max
CSS max	CUS max
DL max	CSS max
mm	mm
mm	mm
Zone verte (art. 14)	
AGR Zone agricole	PARC Zone de parc public
FOR Zone forestière	VERDE Zone de verdure
Zones superposées	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 19)	
Zone d'aménagement différé (art. 15)	
Zone de servitude "urbanisation" (art. 16)	
Corridor de déplacement	
Zone tampon	
Biotopes et éléments naturels à préserver	
Maisons jumelées	
Parking écologique	
Intégration paysagère	
Zone de servitude "Coulloirs et espaces réservés" (art. 17)	
Couloir pour projets routiers	Couloir pour projets de mobilité douce
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communautaire	
(C) Secteur protégé de type "environnement communal"	
Construction à conserver	
Cités ou colonies à conserver	
Façades à conserver	
Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (art. 20) :	
à l'aménagement du territoire	
POS	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000	
ZPS Habitat LU0010128	
ZPS Oiseaux LU002008	
Réserve naturelle nationale	
RN RD 15 Prenebier	
Zone tampon - RN RD 15 Prenebier	
RN ZH 85 Dreckwies	
Zone tampon - RN ZH 85 Dreckwies	
RN RD 00 Kiemenchen - Scheiergronn - Grousserbësch	
à la protection des sites et monuments nationaux	
Monuments nationaux (état au 10 octobre 2019)	
(Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Memorial A-N 62 du 10 août 1983)	
à la gestion de l'eau	
aux réseaux d'infrastructures de transport national	
bruit	
route nationale	
chemin repris	
voies ferrées	
Informations complémentaires	
PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	
Biotope - art.17 de la loi du 18 juillet 2018 (titre indicatif et non exhaustif)	
Terrains avec vestiges archéologiques connus (CNRA, 12/10/2015)	
Zones soumises aux dispositions de l'art. 17	
Zones soumises aux dispositions de l'art. 21	
Réseaux d'infrastructure - ligne électrique	
Zones de risques d'éboulements miniers selon l'ITM (mars 2018)	

CHAQUE REVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCEDENTS.  
CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.  
CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SOUS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE,  
DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2016)  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAÎTRISE DE L'OUVRAGE:	Administration Communale de Differdange 40, Av. Grande-Duchesse Charlotte L-4530 Differdange				
PROJET:	Projet d'Aménagement Général Partie graphique Zones de base				
DATE:	06/2021	DESSINÉ:	BNG/LBLM	ÉCHELLE:	M 1/10 000
FORMAT:	A0	DATE INDICE:	5 JUILLET 2013	N° INDICE:	38

ESPACE+PAYSAGES	OBJET:	ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL
UNIVERSITY COLLEGE OF THE ENVIRONMENT	PAG	PARTIE GRAPHIQUE
VANDRIESSCHE urbanistes architectes	PAG	1



# Projet d'Aménagement Général